



TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 11 AOÛT 2020

ORDRE DU JOUR

	Documentation	Autorisation	Information
1. Ouverture de la séance;			
2. Ordre du jour;			
3. Correspondance :			
3.1			
3.2			
4. Suivi de dossiers :			
5. Dossiers courants :	X	X	
5.1 Demande de mise à la retraite de façons progressive – personne enseignant	X	X	
5.2 Nomination au poste régulier de nature cyclique de technicien de travaux pratiques	X	X	
5.3 Nomination au poste régulier de nature cyclique de technicienne en éducation spécialisée	X	X	
5.4 Demandes de congés sans traitement pour mesure d'accommodement – personnel enseignant	X	X	
5.5 Entente avec le Club de patinage artistique d'Amos	X	X	
5.6 Entente avec le Club cycliste d'Amos	X	X	
5.7 Entente avec l'académie des Forestiers	X	X	
5.8 Appel d'offres Collecto – SAR130-2019	X	X	
5.9 Organisation scolaire pour l'année 2020-2021	X	X	
6. Autres sujets:			
6.1			
6.2			

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 DEMANDE DE MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE – PERSONNEL ENSEIGNANT

Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 11/08/2020

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser madame Annie Lanoix, enseignante, à participer à un régime de mise à la retraite de façon progressive.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la clause 5-21.00 de la convention collective du personnel enseignant;

Le directeur général autorise madame Annie Lanoix, enseignante à l'école Sainte-Thérèse, à participer à un régime de mise à la retraite de façon progressive sur cinq ans débutant en 2020-2021 à raison du pourcentage approximatif demandé de 22%. Cette demande est accordée conditionnellement à ce qu'une personne reconnue capable par le centre de services scolaire soit disponible pour effectuer le remplacement.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

AUCUN

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

11/08/2020

Date

18-08-2020

Date

Autorisation RH-046-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40
Titre du dossier : 5.2 NOMINATION AU POSTE RÉGULIER DE NATURE CYCLIQUE DE TECHNICIEN DE TRAVAUX PRATIQUES
Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 11/08/2020	Durée : AM
---	--------------------------	-------------------

1. Description	
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture : Entériner la nomination de monsieur Jean-François Drouin au poste de technicien de travaux pratiques.	
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) : Recommandation positive du comité de sélection.	
2. Recommandations ou résolution proposée	
<p>CONSIDÉRANT le poste à combler de technicien de travaux pratiques suite à une démission ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'affichage du poste de technicienne ou de technicien de travaux pratiques, poste régulier à temps partiel de nature cyclique ;</p> <p>CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) l) g) de la convention collective du personnel de soutien ;</p> <p>Le directeur général autorise la nomination de monsieur Jean-François Drouin à titre de technicien de travaux pratiques en date du 25 août 2020. Il s'agit d'un poste régulier à temps partiel de nature cyclique à hauteur de 20 heures par semaine à l'École secondaire d'Amos.</p>	
2.1 Actions à prendre :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/> Pour consultation sur les éléments suivants :	<input type="checkbox"/> Pour suivi auprès des tables sectorielles <input type="checkbox"/> Pour recommandation <input type="checkbox"/> Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir : AUCUN	
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers :	

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints

Rapport de sélection

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

11/08/2020

Date

18-08-2020

Date

Autorisation RH-047-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.3 NOMINATION AU POSTE RÉGULIER DE NATURE CYCLIQUE DE TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 11/08/2020

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner la nomination de madame Cassandra De Melo au poste de technicienne en éducation spécialisée.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

Recommandation positive du comité de sélection.

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les postes à combler de techniciennes ou de techniciens en éducation spécialisée suite à la première séance d'affectation en adaptation scolaire du 7 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'inscription à la liste de priorité du personnel de soutien au 30 juin 2020 de madame Cassandra De Melo dans la classe d'emploi de technicienne en éducation spécialisée ;

CONSIDÉRANT la deuxième séance d'affectation en adaptation scolaire du 9 juillet 2020, à laquelle madame De Melo pouvait choisir un poste demeuré vacant au terme de la première séance d'affectation ;

Le directeur général autorise la nomination de madame Cassandra De Melo à titre de technicienne en éducation spécialisée en date du 25 août 2020. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet de nature cyclique à hauteur de 26h15 par semaine à l'école Sainte-Thérèse.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

AUCUN

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :



3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints

Rapport de sélection

Maxime Pellerin

Présenté par

11/08/2020

Date

Autorisé par

18-08-2020

Date

Autorisation RH-048-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.4 DEMANDES DE CONGÉS SANS TRAITEMENT POUR MESURE D'ACCOMMODÉMENT – PERSONNEL ENSEIGNANT

Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 11/08/2020

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser des demandes de congés sans traitement pour mesure d'accommodement à des enseignantes régulières.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les demandes logées;

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de l'Entente local du personnel enseignant;

Le directeur général accorde des congés partiels sans traitement pour mesure d'accommodement aux enseignantes suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2020-2021 :

TITRE	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	% DEMANDÉ
Madame	Desjardins	Mélanie	École de Sainte-Gertrude	22%
Madame	Leclerc	Marie-France	École Tétreault de La Motte	20%
Madame	Trépanier	Angèle	École Notre-dame-du-Sacré-Cœur de Barraute	43,84%

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

AUCUN

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints

Maxime Pellerin
Présenté par

11/08/2020
Date


Autorisé par

18-08-2020
Date

Autorisation RH-049-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.5 ENTENTE AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AMOS

Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 11/08/2020

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer une entente avec le Club de patinage artistique d'Amos.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT la demande logée par le Club de patinage artistique d'Amos d'un prêt de service d'une enseignante pour 16,10% de sa tâche;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique d'Amos s'inscrit dans un programme sports-études offert à ce Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Jessica Fortier à exercer les fonctions d'entraîneuse pour cette organisation;

Le directeur général autorise le directeur du Service des ressources humaines à signer une entente avec la Club de patinage artistique d'Amos pour un prêt de services d'environ 16,10% de madame Jessica Fortier, enseignante-orthopédagogue aux écoles Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Saint-Marc-de-Figuery pour l'année scolaire 2020-2021, afin d'effectuer les cours de patinage artistique dans le cadre du programme sport-études. Que cette libération soit et elle est accordée que si une personne reconnue capable par le Centre de services scolaire est disponible pour effectuer le remplacement.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

AUCUN

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :
3.2 Impacts ressources humaines :
3.3 Documents joints

Maxime Pellerin
Présenté par

11/08/2020
Date



Autorisé par

18-08-2020
Date

Autorisation RH-050-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.6 ENTENTES AVEC LE CLUB CYCLISTE D'AMOS

Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 11/08/2020

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer deux ententes avec le Club cycliste d'Amos.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les demandes logées par le Club cycliste d'Amos de deux prêts de services pour deux enseignants pour 31,25% de leurs tâches;

CONSIDÉRANT que le Club cycliste d'Amos s'inscrit dans un programme sports-études offert à ce Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de messieurs David Bernard et Andrick Lacroix à exercer les fonctions d'entraîneurs pour cette organisation;

Le directeur général autorise le directeur du Service des ressources humaines à signer deux ententes avec le Club cycliste d'Amos pour deux prêts de services d'environ 31,25% de messieurs David Bernard et Andrick Lacroix, spécialistes en éducation physique au primaire. Ces prêts de services sont valables pour l'année scolaire 2020-2021, dans le cadre de programmes de sport-études. Ces libérations sont accordées que si des personnes reconnues capables par le Centre de services scolaire sont disponibles pour effectuer les remplacements.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

AUCUN

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

11/08/2020

Date

18-08-2020

Date

Autorisation RH-051-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40
Titre du dossier : 5.7 ENTENTES AVEC L'ACADÉMIE DES FORESTIERS
Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 11/08/2020	Durée : AM
---	--------------------------	-------------------

1. Description	
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture : Autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer une entente avec l'Académie des Forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue.	
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :	
2. Recommandations ou résolution proposée	
<p>CONSIDÉRANT la demande logée par l'Académie des Forestiers de L'Abitibi-Témiscamingue d'un prêt de services d'un enseignant pour 17,36 % de sa tâche;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'Académie des Forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans un programme sports-études offert à ce Centre de services scolaire;</p> <p>CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Martin Rondeau à exercer la fonction d'entraîneur pour cette organisation;</p> <p>Le directeur général autorise le directeur du Service des ressources humaines à signer une entente avec l'Académie des forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue pour un prêt de services d'environ 17,36 % de monsieur Martin Rondeau, enseignant en éducation physique. Ce prêt de services est valable pour l'année scolaire 2020-2021, dans le cadre de programmes de sport-études. Cette libération est accordée que si une personne reconnue capable par le Centre de services scolaire soit disponible pour effectuer le remplacement.</p>	
2.1 Actions à prendre :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/> Pour consultation sur les éléments suivants :	<input type="checkbox"/> Pour suivi auprès des tables sectorielles <input type="checkbox"/> Pour recommandation <input type="checkbox"/> Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir : AUCUN	
3. Autres éléments pertinents	

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

11/08/2020

Date

18-08-2020

Date

Autorisation RH-052-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.8 APPEL D'OFFRES COLLECTO – SAR130-2019

Service responsable : INFORMATIQUE

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-11

Durée :

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Harricana a participé au regroupement d'achats pour l'acquisition de postes informatiques, de moniteurs et de chariots de recharge neufs, et ce, par appel d'offres public (mandat SAR130-2019).

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations ministérielles relatives à la formation à distance (Covid-19) ;

CONSIDÉRANT les besoins de s'assurer d'un inventaire pouvant répondre à la demande, notamment en cas de pandémie ;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux électriques et autres pour répondre aux besoins dans les classes, les écoles souhaitent procéder à l'acquisition de matériel mobile ;

2. Recommandations ou résolution proposée

Le directeur général autorise le coordonnateur du Service des ressources informatiques à procéder à l'acquisition de postes informatiques, de moniteurs et de chariots de recharge neufs.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

Engagement financier évalué à 38 003,56 \$.

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Bon de commande 33547.

Présenté par


Autorisé par

Date

18-08-2020

Date

Autorisation DG-009-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.9 ORGANISATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2020-2021

Service responsable : SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECTEUR DES JEUNES ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-11

Durée : 5 MINUTES

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Après avoir complété le processus de mise à jour de la clientèle scolaire prévisionnelle pour l'année 2020-2021 qui débute en janvier, des travaux sont réalisés en collaboration avec l'équipe des directions d'établissement et de la direction des Ressources humaines afin d'établir le plus justement possible, le maintien, l'ouverture ou la fermeture des groupes.

L'objectif est de déterminer les besoins enseignants pour l'année scolaire suivante AVANT le 20 avril de l'année en cours (Convention locale avec le SEUAT, article 5-3.17.09). Suite à cette opération, une mise à jour est nécessaire en août considérant la fluctuation de la clientèle durant la période estivale.

Ce plan d'organisation scolaire doit respecter les orientations du Plan quinquennal établi pour les années 2018 à 2023.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

Selon le Plan quinquennal, l'enjeu majeur se situe au niveau d'un nombre d'élèves se rapprochant du minimum requis pour des fins de financement. En effet, pour les classes de maternelle 4 ans et 5 ans, le Centre de services scolaire Harricana annoncera son intention de fermer tout groupe de 7 élèves ou moins, et ce, selon les inscriptions du mois de janvier et suite à la mise à jour de la population scolaire de mars. Cette orientation vient toutefois assurer un maintien ou une ouverture de groupe dès la dernière lecture de la population scolaire faite en août advenant un minimum de 6 élèves en maternelle 4 et 5 ans.

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les documents déposés à cette réunion;

CONSIDÉRANT le respect des orientations du Plan quinquennal d'organisation scolaire 2018-2023;

Le directeur général, Monsieur Yannick Roy adopte la mise à jour du plan d'organisation scolaire d'août 2020 pour l'année scolaire 2020-2021 telle que présentée par le Service de l'enseignement du secteur des jeunes et des services complémentaires.

2.1 Actions à prendre :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation	<input type="checkbox"/> Pour suivi auprès des tables sectorielles
<input type="checkbox"/> Pour information	<input type="checkbox"/> Pour recommandation
<input type="checkbox"/> Pour consultation sur les éléments suivants :	<input type="checkbox"/> Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :	
Le Plan d'organisation scolaire sera remis à la Direction des ressources humaines pour fins de travaux. Une lecture de la population scolaire a eu lieu en juin et une dernière lecture en août afin d'ajuster les groupes.	
3. Autres éléments pertinents	
3.1 Impacts financiers : Aucun	
3.2 Impacts ressources humaines :	
Poursuite du calendrier d'adoption des plans d'effectifs pour l'année scolaire suivante.	
3.3 Documents joints :	
Population scolaire prévisionnelle d'août 2020. Plan d'organisation scolaire 2020-2021.	

Marie-Hélène Grondin

Présenté par

*Directrice du Service de l'enseignement secteur
jeunes et des services complémentaires*



Autorisé par

11 août 2020

Date

18-08-2020

Date

Pièces

présentées à la rencontre

du 2020-08-11

RAPPORT DE SÉLECTION

Date du jour :	8 juillet 2020
Comité de sélection :	Pierre Roy Alain Albert
Poste convoité :	Technicien de travaux pratiques à l'école secondaire d'Amos, poste régulier à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine.
Candidat retenu :	Monsieur Jean-François Drouin
Qualifications :	Baccalauréat ès sciences
Expériences pertinentes :	Monsieur Drouin provient du milieu de la santé où il a œuvré une quinzaine d'année comme infirmier. De plus, il possède la formation SIMDUT 2015 à jour depuis février 2020. Il connaît bien le poste convoité puisqu'il a effectué des remplacements comme TTP lors de la dernière année.
Habilités	Il aime le travail auprès des élèves. Il apprécie le travail d'équipe et de collaboration avec les enseignants. Son désir d'aider et d'apporte des solutions est digne de mention.
Références :	Excellentes
Candidats non retenus et raisons :	Candidat retenu en raison de l'article 7-1.11 B) l) g) de la convention collective du personnel de soutien. Il y a eu un total de 7 candidatures, dont celle de Monsieur Drouin.
Période d'essai :	La période d'essai est d'une durée équivalente à 90 jours effectivement travaillés (Article 1-2.15 de la convention collective du personnel de soutien).

RAPPORT DE SÉLECTION

Date du jour :	9 juillet 2020
Comité de sélection :	2e séance d'affectation en adaptation scolaire
Poste convoité :	Technicienne en éducation spécialisée. Poste à temps complet à hauteur de 26,25 heures/semaine.
Candidate retenue :	Madame Cassandra De Melo
Qualifications :	Technicienne en éducation spécialisée
Expériences pertinentes :	Mme De Melo a œuvré en 2019-20 dans le secteur des écoles St-Félix et St-Dominique.
Habilités	Bonnes relations interpersonnelles avec les adultes et les élèves. Bonne humeur contagieuse.
Références :	Excellentes. Elles lui reconnaissent les qualités suivantes : assiduité, loyauté, entregent et le désir de bien faire son travail.
Candidats non retenus et raisons :	Candidate retenue en raison de l'article 7-1.11 B) II) c) de la convention collective du personnel de soutien.
Période d'essai :	La période d'essai est d'une durée équivalente à 90 jours effectivement travaillés (Article 1-2.15 de la convention collective du personnel de soutien).

Plan d'organisation scolaire 2020-2021 (secteur des jeunes)

CONSIDÉRANT la prévision de la clientèle scolaire au 10 août 2020 ;
CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan quinquennal pour les années 2018 à 2023 ;
CONSIDÉRANT les réflexions d'organisation faites ;

voici le plan d'organisation scolaire prévu pour l'année scolaire 2020-2021

ORIENTATION 1 : Maintien des écoles

Recommandation :

Le Centre de services scolaires Harricana annonce son intention de maintenir ouvertes ses écoles primaires urbaines et rurales et ses écoles secondaires.

Constat :

	<u>Sans Passe-Partout</u>	<u>Avec Passe-Partout</u>
2008-2009	3 449 élèves	3 609
2009-2010	3 303 élèves	3 480
2010-2011	3 234 élèves	3 415
2011-2012	3 211 élèves	3 436
2012-2013	3 147 élèves	3 357
2013-2014	3 153 élèves	3 400
2014-2015	3 155 élèves	3 371
2015-2016	3 151 élèves	3 390
2016-2017	3 219 élèves	3 433
2017-2018	3 318 élèves	3 536
2018-2019	3 346 élèves	3 504
2019-2020	3 346 élèves	3 487
2020-2021	3 403 élèves	3 504 (au 25 mars 2020)
2020-2021	3 391 élèves	3 509 (au 10 août 2020)

ORIENTATION 2 : Offre de services éducatifs de qualité

Recommandation :

Le Centre de services scolaires Harricana veut travailler en partenariat avec chaque milieu, le personnel, les parents et la communauté, afin d'offrir à ses élèves des services de qualité et adaptés, dans le but de favoriser leur réussite éducative.

Constats :

Primaire :

- Ouverture d'une classe de 5^e année à St-Viateur (2 à 3).

ORIENTATION 3 : Organisation pédagogique au préscolaire

Recommandation :

Le Centre de services scolaires Harricana annonce son intention de fermer tout groupe de 7 élèves ou moins au préscolaire et ce, selon les inscriptions du mois de janvier.

Constats :

- Ouverture de la maternelle 4 ans à Landrienne (8 élèves).
- Ouverture de la maternelle 4 ans à St-Félix (7 élèves).
- Ouverture de la classe de maternelle 4 et 5 ans multiprogramme à Berry (7 élèves).
- Ouverture d'une classe de maternelle 4 ans à NDSC de Barraute (1 à 2 pour 21 élèves).
- Ouverture d'une nouvelle maternelle 4 ans à Launay (6 élèves).

ORIENTATION 4 : Classes d'enseignement adapté

Recommandation

Le Centre de services scolaires Harricana annonce son intention de maintenir l'organisation des classes d'enseignement adapté à son niveau actuel.

Constats :

Deux écoles primaires accueillent les élèves ayant des besoins spécifiques.

- École Sainte-Thérèse (2 groupes)
 - Classes d'enseignement adapté avec interventions spécifiques (groupe 002 et groupe 005)

- Écoles Sacré-Cœur/Saint-Viateur (4 groupes)
 - 1 classe du 1^{er} cycle à Sacré-Cœur (groupe 100)
 - 1 classe du 1^{er} cycle à St-Viateur (groupe 200)
 - 1 classe du 2^e cycle à St-Viateur (groupe 300)
 - 1 classe du 3^e cycle à St-Viateur (groupe 400)

ORIENTATION 5 : Organisation pédagogique des écoles secondaires

Recommandation

Le Centre de services scolaires Harricana annonce son intention de maintenir l'organisation pédagogique de ses écoles secondaires tout en maximisant ses structures afin de répondre aux besoins des élèves.

Secondaire :

On stabilise enfin l'effet de la diminution de clientèle au secondaire.

Nous vivons enfin une stabilité au niveau de la clientèle au secondaire.

Statistiques et prévisions		
Années	CSH	MEES (21 mars 2019)
2015-2016	1306	
2016-2017	1268	
2017-2018	1333	
2018-2019	1295	
2019-2020	1332	1350
2020-2021	1363	1381
2021-2022	1411	1470
2022-2023	1356	1509
2023-2024	1365	1550

	2020-2021	30 septembre 2019 2019-2020	Différence
Natagan	94	100	-4
La Calypso	561	551	+9
La Forêt	696	666	+44
Totaux :	1351	1317	+49

Mise à jour : 10 Août 2020

Marie-Hélène Grondin

Directrice des services de l'enseignement
et des services complémentaires secteur jeunes

POPULATION SCOLAIRE PRÉVISIONNELLE 2020-2021

AU 10 AOÛT 2020

PRÉSCOLAIRE - PRIMAIRE - SECONDAIRE

PRÉSCOLAIRE 4 ANS	:	81
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	:	249
PRIMAIRE	:	1710
ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS - Pavillon La Calypso	:	561
ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS - Pavillon La Forêt	:	696
ÉCOLE SECONDAIRE NATAGAN	:	<u>94</u>
TOTAL	:	3391
PASSE-PARTOUT		<u>118</u>
GRAND TOTAL		<u><u>3509</u></u>

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

ORGANISATION 2020-2021

POPULATION SCOLAIRE PRÉVISIONNELLE AU 10 AOÛT 2020		ORGANISATION 2020-2021																	Total des groupes																													
ÉCOLES	1re Secondaire	2e Secondaire	3e Secondaire	4e Secondaire	5e Secondaire	Cheminement particulier (CR1-CR2-CR3)	Cheminement particulier	Sport-études (sec. 1 et sec.2)	Pré-secondaire (PRS)	Groupe(s) FT 1	Groupe(s) FT 2	Groupe(s) FT 3	Classe Intégration (FPT)	Groupe(s) Classes métier semi-spécialisé (FMS)	Sport-études Sec. 3	Sport-études Sec. 4	Sport-études Sec. 5	Groupe(s) Projet XV (exploration professionnelle)	Groupe(s) Projet FEP (exploration professionnelle)	Pacte - Dérivés et Module	Groupe(s)	Clientèle totale																										
																							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
Natagan *	20	1	18	1	13	1	11	1						8	1								94	7																								
La Calypso	8	41	258	11			46	3	19	1													561	25																								
La Forêt	8				165	8				15	1	16	1	32	1	34	26	17	13	1	35	1	23	2	686	29																						
GRAND TOTAL	217	9	276	12	0	0	176	9	0	0	191	9	152	7	46	3	11	1	0	19	1	15	1	16	1	40	2	34	0	26	0	17	0	13	1	35	1	23	2	1351	61							
PRÉVISIONS																																																

En 2014-2015 Sec. I (26-28)
 Sec. II (27-29)
 Sec. 3-4-5 (30-32)

**POPULATION SCOLAIRE
STATISTIQUES 2010 À 2020
PRÉSCOLAIRE - PRIMAIRE - SECONDAIRE**

	Officiel au 30 septembre 2020	Prévision au 10 août 2020	Prévision au 5 juin 2020	Prévision au 01 mai 2020	Prévision au 25 mars 2020	Prévision au 6 février 2020	Officiel au 30 septembre 2019	Officiel au 28 septembre 2018	Officiel au 29 septembre 2017	Officiel au 30 septembre 2016	Officiel au 30 septembre 2015	Officiel au 30 septembre 2014	Officiel au 30 septembre 2013	Officiel au 28 septembre 2012	Officiel au 30 septembre 2011	Officiel au 30 septembre 2010
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	-	81	69	63	94	84	61	50	37	33	11	9	19	-	-	-
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	-	249	256	250	244	243	273	295	279	298	265	280	246	266	234	247
PRIMAIRE	-	1 710	1 700	1 699	1 706	1 704	1 695	1 702	1 669	1 620	1 567	1 538	1 539	1 494	1 499	1 516
ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS - Pavillon La Calypso	-	561	535	552	537	539	551	537	514	450	493	502	479	487	529	551
ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS - Pavillon La Forêt	-	696	718	720	728	729	667	660	712	701	697	704	734	766	816	780
ÉCOLE SECONDAIRE NATAGAN	-	94	97	99	94	107	100	97	107	116	116	122	132	132	133	140
TOTAL	-	3 391	3 376	3 383	3 403	3 406	3 347	3 341	3 318	3 218	3 149	3 165	3 149	3 145	3 211	3 234
PASSE-PARTOUT	-	118	128	127	101	94	141	158	218	213	239	215	234	210	225	181
GRAND TOTAL	-	3 509	3 503	3 510	3 504	3 500	3 488	3 499	3 536	3 431	3 388	3 370	3 383	3 355	3 436	3 415



TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU MERCREDI 19 AOÛT 2020

ORDRE DU JOUR

	Documentation	Autorisation	Information
1. Ouverture de la séance;			
2. Ordre du jour;			
3. Correspondance :			
3.1			
3.2			
4. Suivi de dossiers :			
5. Dossiers courants :			
5.1 Sommaire de décision-Services protection et gardiennage :	A	X	
5.2			
5.3			
5.4			
5.5			
5.6			
5.7			
5.8			
5.9			
6. Autres sujets:			
6.1			
6.2			

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES DE PROTECTION ET SURVEILLANCE DES PAVILLONS LA CALYPSO ET LA FORÊT ET À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE LE FAISCEAU

Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 19 AOÛT 2020

Durée : 10 MIN.

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

- Le Service des ressources matérielles et administratives a procédé à un appel d'offres afin d'obtenir les services de protection et surveillance des pavillons La Calypso et La Forêt et de la résidence étudiante Le Faisceau.
- Le contrat actuel avec la firme Garda s'est terminé au 30 juin 2020.
- Les soumissions déposées sont sur une base de taux horaire avec une approximation de 6000 heures/année.
- La durée du contrat est d'une année avec possibilité d'extension de deux années additionnelles.
- L'ouverture des soumissions a été effectuée le 14 juillet 2020.
- Quatre soumissions ont été déposées :
 - Neptune Security Services inc. 23,00 \$/heure (avant taxes)
 - Groupe de sécurité Garda SENC 28,97 \$/heure (avant taxes)
 - ABT Sécurité inc. 35,23 \$/heure (avant taxes)
 - Charco Industries inc. 50,00 \$/heure (avant taxes)
- La plus basse soumission conforme est celle de Neptune Security Services inc. au montant de 23,00 \$/heure (avant taxes).
- La soumission de Neptune Security Services inc. est à l'intérieur du budget prévu puisque le dernier contrat avec Garda était à un taux horaire de 24,21 \$/heure.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

La soumission déposée par Neptune Security Services inc. est conforme et à l'intérieur du budget prévu.

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué afin d'obtenir les services de protection et surveillance des pavillons La Calypso et La Forêt et de la résidence étudiante Le Faisceau;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Neptune Security Services inc. est la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le contrat s'étend du 24 août 2020 au 30 juin 2021 avec possibilité d'extension de deux années additionnelles;

IL EST RÉSOLU QUE le directeur général octroie le contrat à Neptune Security Services inc. au taux horaire de 23,00 \$ (avant taxes).

2.2 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

±6000 heures/année à 23,00 \$/heure = ±138 000,00 \$

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Francis Audet, directeur
Service des ressources matérielles
et administratives

Présenté par

17 août 2020

Date



Autorisé par

19-08-2020

Date

Autorisation RM-032-20

TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 24 AOÛT 2020

ORDRE DU JOUR

		Documentation	Autorisation	Information
1.	Ouverture de la séance;			
2.	Ordre du jour;			
3.	Correspondance :			
	3.1			
	3.2			
4.	Suivi de dossiers :			
5.	Dossiers courants :			
5.1	Octroi de postes réguliers – personnel enseignant;	B	X	
5.2	Octroi d'un poste régulier de nature cyclique de technicienne en travail social – personnel de soutien;	B	X	
5.3	Octroi d'un poste régulier de technicien en informatique – personnel de soutien;	B	X	
5.4	Octroi de postes réguliers de nature cyclique d'éducatrices en service de garde – personnel de soutien;	B	X	
5.5	Octroi de postes réguliers de nature cyclique de préposées aux élèves handicapés – personnel de soutien;	B	X	
5.6	Octroi de postes réguliers de nature cyclique de techniciens en éducation spécialisée – personnel de soutien :	B	X	
	5.7			
	5.8			
	5.9			
6.	Autres sujets:			
	6.1			
	6.2			

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 OCTROI DE POSTES RÉGULIERS – PERSONNEL ENSEIGNANT

Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-24

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner les nominations du personnel enseignant suite au processus d'organisation scolaire pour 2020-2021.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les postes vacants d'enseignantes et d'enseignants qui étaient à combler suite à la séance d'affectation du personnel enseignant ;

CONSIDÉRANT les clauses 5-3.20 A) 8) et 5-3.20 A) 9) de la convention collective du personnel enseignant ;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection ;

Le directeur général confirme l'engagement par l'octroi de contrats à temps plein aux personnes suivantes à compter du 25 août 2020 :

Nom	Champ	École	Clause
Roxanne Morin	02 - Préscolaire	École Ste-Gertrude/Preissac	5-3.20 A) 9)
Joanie Mingo	02 - Préscolaire	École NDSC Barraute	5-3.20 A) 8)
Jenny-Lee Verville	02 - Préscolaire	École NDSC Barraute	5-3.20 A) 8)
Joanie Brouillette	03 - Primaire	École alternative Harricana	5-3.20 A) 9)
Maryann Corriveau	03 - Primaire	École alternative Harricana	5-3.20 A) 8)
Marie-Philippe Bisson	03 - Primaire	École NDSC Barraute	5-3.20 A) 8)
Marylie Lacourse	03 - Primaire	École de Landrienne	5-3.20 A) 8)
Thérèse Veillette	03 - Primaire	École Launay/Trécesson	5-3.20 A) 9)
Audrey McCaughan	03 - Primaire	École Launay/Trécesson	5-3.20 A) 9)
Cynthia Pelletier	03 - Primaire	École St-Mathieu/LaMotte	5-3.20 A) 9)
Stéphanie Hébert	12 - Français au secondaire	École secondaire Natagan	5-3.20 A) 9)
Martine Normand	12 - Français au secondaire	École secondaire d'Amos	5-3.20 A) 9)

Nom	Champ	École	Clause
Pascal Tremblay	13 – Mathématiques et sc. au secondaire	École secondaire d'Amos	5-3.20 A) 9)
François Pomerleau	17 – Univers social au secondaire	École secondaire d'Amos	5-3.20 A) 9)
Marilyne Faucher	Spécialité 13 : mathématiques	Centre de formation générale Le Macadam	5-3.20 A) 9)

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

2020-08-24

Date

24-08-2020

Date

Autorisation RH-053-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.2 OCTROI D'UN POSTE RÉGULIER DE NATURE CYCLIQUE DE TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL – PERSONNEL DE SOUTIEN

Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-24

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner la nomination de madame Danielle Girard au poste de technicienne en travail social.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT le poste à combler de technicienne en travail social suite à une démission ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de technicienne ou de technicien en travail social, poste régulier à temps complet de natures cyclique ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) c) de la convention collective du personnel de soutien ;

Le directeur général autorise la nomination de madame Danielle Girard à titre de technicienne en travail social en date du 25 août 2020. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet de nature cyclique à hauteur de 32 heures par semaine à l'École secondaire Natagan de Barraute.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :
3.3 Documents joints :

Maxime Pellerin
Présenté par

2020-08-24
Date


Autorisé par

24-08-2020
Date

Autorisation RH-054-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.3 OCTROI D'UN POSTE RÉGULIER DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – PERSONNEL DE SOUTIEN

Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-24

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner la nomination de monsieur Daniel Boilard au poste de technicien en informatique.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT le sommaire de décision RH-018-20 portant sur l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général, pour l'année 2020-2021, au Comité de coordination du 19 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT la modification du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général par le sommaire de décision RH-042-20, lequel permet l'ajout d'un poste régulier à temps complet de technicien en informatique à hauteur de 35 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT le poste à combler de technicien en informatique;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de technicienne ou de technicien en informatique, poste régulier à temps complet ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien ;

Le directeur général autorise la nomination de monsieur Daniel Boilard à titre de technicien en informatique en date du 24 août 2020. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet à hauteur de 35 heures par semaine au Service des ressources informatiques.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Maxime Pellerin
Présenté par

2020-08-24
Date


Autorisé par

24 - 08 - 2020
Date

Autorisation RH-055-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.4 OCTROI DE POSTES RÉGULIERS D'ÉDUCATRICES EN SERVICES DE GARDE – PERSONNEL DE SOUTIEN

Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-24

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner les nominations d'éducatrices en services de garde.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les postes vacants d'éducatrices en services de garde suite à la séance d'affectation en services de garde du 9 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'affichage des postes d'éducatrices en services de garde ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien ;

Le directeur général autorise avec comme date d'entrée en fonction au 25 août 2020 les nominations des personnes suivantes aux postes d'éducatrices en service de garde, postes réguliers de nature cyclique :

Nom	École	Type de poste	# heures	Clause
Mélanie Brousseau	École de St-Marc	Poste régulier à temps complet	27h55/sem.	7-1.11 B) II) g)
Claudine Brisson	École de St-Mathieu	Poste régulier à temps partiel	17h05/sem.	7-1.11 B) I) g)
Anik Naud-Mainville	École Sacré-Cœur/St-Viateur	Poste régulier à temps partiel	16h40/sem.	7-1.11 B) I) g)

Ces personnes s'engagent à terminer la formation d'attestation d'études professionnelles en Service de garde d'ici le 30 juin 2021, à défaut de quoi le Centre de services scolaire Harricana pourra mettre fin au lien d'emploi.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

2020-08-24

Date

24-08-2020

Date

Autorisation RH-056-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.5 OCTROI D'UN POSTE RÉGULIER DE PRÉPOSÉE AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS – PERSONNEL DE SOUTIEN

Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-24

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner la nomination de madame Mélanie Boyer au poste de préposée aux élèves handicapés.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les postes vacants de préposées aux élèves handicapés suite aux séances d'affectations en adaptation scolaire du 7 et 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'affichage des postes de préposées aux élèves handicapés ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) l) g) de la convention collective du personnel de soutien ;

Le directeur général autorise la nomination de madame Mélanie Boyer au poste régulier à temps partiel de nature cyclique de préposée aux élèves handicapés à l'École secondaire d'Amos. Il s'agit d'un poste à hauteur de 6 heures par semaine et la date d'entrée en fonction sera le 25 août 2020.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

2020-08-24

Date

24-08-2020

Date

Autorisation RH-057-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.6 OCTROI DE POSTES RÉGULIERS DE TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – PERSONNEL DE SOUTIEN

Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-24

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner les nominations de techniciens en éducation spécialisée.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les postes vacants de techniciens en éducation spécialisée suite aux séances d'affectations en adaptation scolaire du 7 et 9 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'affichage des postes de techniciens en éducation spécialisée ;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien ;

Le directeur général autorise avec comme date d'entrée en fonction au 25 août 2020 les nominations des personnes suivantes aux postes de techniciens en éducation spécialisée, postes réguliers de nature cyclique :

Nom	École	Type de poste	# d'heures	Clause
Mélanie Boyer	École secondaire d'Amos	Poste régulier à temps complet	28 heures/sem.	7-1.11 B) l) g)
Sophie Bastien	École de Landrienne	Poste régulier à temps partiel	25 heures/sem.	7-1.11 B) l) g)
Williams Nourry	École Sacré-Cœur/St-Viateur	Poste régulier à temps partiel	25 heures/sem.	7-1.11 B) l) g)
Pascale Dionne	École St-Félix/St-Dominique	Poste régulier à temps partiel	25 heures/sem.	7-1.11 B) l) g)

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Maxime Pellerin
Présenté par

2020-08-24
Date


Autorisé par

24-08-2020
Date

Autorisation RH-058-20

TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 31 AOÛT 2020

ORDRE DU JOUR

	Documentation	Autorisation	Information
1. Ouverture de la séance;			
2. Ordre du jour;			
3. Correspondance :			
3.1			
3.2			
4. Suivi de dossiers :			
5. Dossiers courants :			
5.1 Octroi d'un poste régulier – Personnel enseignant :	A	X	
5.2			
5.3			
5.4			
5.5			
5.6			
5.7			
5.8			
5.9			
6. Autres sujets:			
6.1			
6.2			

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir



SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 OCTROI D'UN POSTE RÉGULIER – PERSONNEL ENSEIGNANT

Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-08-31

Durée : AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner la nomination de madame Judith Gail Dimentberg au poste d'enseignante en anglais au primaire aux écoles St-Viateur, La Corne et Launay.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT le poste vacant d'enseignante et d'enseignant au champ 04 en anglais au primaire aux écoles St-Viateur, La Corne et Launay;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Le directeur général confirme l'engagement de madame Judith Gail Dimentberg à titre d'enseignante en anglais au primaire aux écoles St-Viateur, La Corne et Launay à compter du 28 août 2020.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Maxime Pellerin

Présenté par



Autorisé par

2020-08-31

Date

2020-08-31

Date

Autorisation RH-059-20